

MANIFESTE PUBLIC

Pour la défense du droit d'asile

De nos différents domaines de responsabilité et de participation sociale, nous nous sentons concernés par la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales car elle est essentielle pour la coexistence, la justice et la paix des peuples. C'est la raison pour laquelle nous nous dirigeons au Gouvernement, partis politiques, syndicats, associations professionnelles, médias, organismes sociaux et, finalement, à l'ensemble de la société pour exprimer ce qui suit:

1. Nous notons avec préoccupation que le renforcement du contrôle des frontières européennes et l'adoption récente du Pacte Européen sur l'immigration et l'asile posent de sérieux obstacles à la protection des réfugiés et violent les droits fondamentaux des migrants. À l'heure actuelle, lorsque le gouvernement est en train de préparer une nouvelle loi sur l'asile et qu'un régime d'asile européen commun se construit, nous sommes convaincus que l'Espagne doit honorer ses engagements à l'égard des réfugiés, tout en respectant leur dignité et leurs droits en conformité avec les obligations juridiques contractées.

2. Nous pensons que le projet de la nouvelle loi sur l'asile, approuvé par le Conseil des ministres le 5 décembre, représente un recul dans les garanties et droits reconnus jusqu'à présent. Nous sommes particulièrement préoccupés par la dévaluation du rôle du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le recours à des listes de "pays sûrs" et l'élimination de la possibilité de demander le statut de réfugié dans les missions diplomatiques espagnoles.

3. Nous appuyons les progrès réalisés dans la nouvelle loi sur l'asile, comme la réglementation de la protection complémentaire ou l'importance de l'engagement de l'Espagne au programme visant à réinstaller les réfugiés du HCR avec un quota annuel. Toutefois, ces progrès sont éclipsés par le retour en arrière mondial que pose un projet de loi qui aurait dû être soumis à une discussion plus sereine et approfondie.

4. La législation sur l'asile ne devrait être modifiée que pour renforcer et élargir ses garanties, pour assumer la solidarité avec les victimes déplacées et les réfugiés face aux nouveaux et complexes conflits qui frappent la vie quotidienne de millions de personnes dans de nombreuses régions de la planète.

5. Nous demandons au Gouvernement et à tous les groupes politiques de s'engager à l'adoption d'une nouvelle loi sur l'asile qui honore la mémoire des centaines de milliers de compatriotes qui, tout au long de notre histoire ont dû s'exiler et ont trouvé un accueil solidaire dans d'autres pays. Nous demandons que, pendant la discussion et l'étude de ce projet de loi au Parlement, ils corrigent les lacunes observées dans le projet et veillent à ce que la nouvelle loi respecte la Convention de Genève de 1951, l'article 13.4 de notre Constitution et toutes les obligations acquises par l'Espagne en adhérant aux instruments internationaux pour la protection du droit d'asile et, en général, des droits de l'Homme.

6. Nous lançons un appel pour réaffirmer les valeurs de solidarité et de respect envers les réfugiés et d'œuvrer à l'édification d'un monde où les droits de l'Homme ne resteraient pas lettre morte pour la grande majorité de l'Humanité. Nous demandons instamment à l'ensemble de la société de se mobiliser pour la défense du droit d'asile, de plus en plus menacé.

Envoi d'adhésions à: manifiesto@cear.es